

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORTExtrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 15.05.18

#Objet : Élections communales du 14 octobre 2018 - Fixation des jetons de présence et des indemnités de déplacement des membres des bureaux électoraux.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu le Code électoral communal bruxellois, institué par l'ordonnance du 16 février 2006 modifiant la loi électorale, notamment les articles 20 et 38;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 2006 fixant le montant des jetons de présence et des indemnités de déplacement des membres des bureaux électoraux pour les élections communales;

Vu l'ordonnance de la Région de Bruxelles- Capitale du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique pour les élections communales, modifiée à plusieurs reprises, notamment l'article 10/1 ;

Vu la circulaire de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 mars 2018 relative aux élections communales du 14 octobre 2018, Titre II, point 3;

Considérant que le bureau principal est constitué d'un président, d'un secrétaire et d'assesseurs ;

Considérant que les bureaux de vote sont constitués d'un président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'assesseurs ;

Considérant qu'il convient de rémunérer les membres desdits bureaux électoraux ;

Sur proposition de l'Echevin de la Population;

Décide

a/de fixer le montant des jetons de présence à allouer lors des élections communales du 14 octobre 2018 comme suit:

1- Bureau principal

	Réunion préparatoire Maximum 8	14 octobre 2018
Président	80,00€	150,00€
Secrétaire	70,00€	120,00€
Assesseurs	65,00€	115,00€

2- Bureaux de vote

	14 octobre 2018
Président	90,00€
Secrétaire	85,00€
Asseseurs	85,00€

	2 séances de formation
Président	25,00€
Président suppléant	25,00€
Secrétaire	25,00€
Secrétaire adjoint	25,00€

b/de fixer les indemnités de déplacement à 0,15 € par kilomètre parcouru,
et d'approuver la dépense qui en résultera, soit la somme de 24.000,00€, à prélever sur le budget ordinaire,
aux articles :

104/122-05 de 15.000€

104/123-06 de 6.000€

104/124-06 de 3.000€

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 16 mai 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jan Verbeke